

3E. CONCLUSION : LA COOPÉRATION EN MARCHÉ

Le message que nous livrons dans le présent rapport peut se résumer ainsi : *le gouvernement fédéral doit jouer un rôle fondamental dans le secteur forestier au Canada!* Il faut toutefois faire ressortir clairement aussi que le gouvernement fédéral *ne peut jouer seul ce rôle!* Bien au contraire, le développement durable des forêts ne pourra être réalisé au Canada que par une *collaboration étroite et active!*

La coopération doit s'établir en tout premier lieu avec *les gouvernements des provinces et des territoires*, avec chacun d'eux, bien sûr, mais aussi collectivement par l'intermédiaire du Conseil canadien des ministres des Forêts (CCMF). De l'avis de notre Comité, comme nous avons tenté de l'expliquer le plus clairement possible, le concept du développement durable exige en lui-même une approche de la foresterie qui va bien au-delà des préoccupations individuelles, fussent-elles celles des provinces ou du gouvernement fédéral, *pour privilégier des engagements communs envers nos responsabilités nationales et planétaires*. Même si les provinces conserveront leur prérogative à l'égard du secteur forestier, le leadership nécessaire pour établir une *stratégie nationale cohérente* devra venir de Forêts Canada. Aucun plan formé d'un assemblage hétéroclite d'approches partielles et divergentes ne nous mènera au développement durable des forêts. En fait, il nuirait grandement à l'atteinte de nos objectifs nationaux légitimes concernant nos forêts. C'est pourquoi il est essentiel d'avoir un consensus par l'entremise du CCMF!

L'idée même de développement durable, il y a lieu de le répéter, rend toutes les parties interdépendantes. De la même façon que ni le point de vue économique, ni le point de vue environnemental ne peuvent entrer seuls en ligne de compte, les positions fédérales et provinciales ne peuvent s'exclure mutuellement. *La conciliation de tous les intérêts en présence est une exigence sous-jacente au développement durable*. Ce n'est qu'en adoptant une telle approche globale que le Canada pourra faire face aux choix et aux responsabilités planétaires dans le secteur forestier qui se présenteront à nous dans les décennies à venir.

De *quels moyens* le nouveau ministère des Forêts dispose-t-il pour pouvoir faire sa part dans le cadre d'une *coopération* avec les provinces? De *quelle façon* le gouvernement fédéral pourra-t-il exercer une *réelle influence*?

Notre Comité est d'avis qu'au moins trois grandes catégories de moyens s'offrent à Forêts Canada pour favoriser une *coopération* fructueuse avec les *provinces* : (i) fournir *des connaissances scientifiques et une expertise technique* qui soient concurrentielles et applicables; (ii) fournir de *l'aide financière* pour contribuer à l'atteinte des objectifs communs en matière de gestion forestière; (iii) exercer une forme de *pression morale*, par le biais d'activités telles que le Rapport annuel du Ministre à la Chambre des communes, les